

ACCUEIL DES ELEVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVES DSDEN DORDOGNE

Références :

- article L 131-1 du Code de l'éducation
- circulaire n° 2002-063 du 20 mars 2002 relative aux modalités d'inscription et de scolarisation des élèves de nationalité étrangère
- circulaire n° 2012-141 du 02/10/2012 relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés

1^{er} DEGRE

- ✓ Inscription en mairie
- ✓ Admission par le ou la directeur (trice) : accueil, scolarisation, suivi des EANA (élèves à besoins éducatifs particuliers)

4 professeurs des écoles :

- 3 enseignants d'initiation au français langue de scolarisation sont nommés à temps plein sur cette mission départementale. Ils assurent les évaluations à l'arrivée des élèves allophones, définissent les modalités de prise en charge en FLS et apportent une aide à l'enseignant de la classe.
 - 1 enseignant en unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) à l'école primaire Clos-Chassaing Périgueux

Une note de service est communiquée en début d'année à toutes les écoles. **Rappel** : l'IEN de circonscription est le 1^{er} interlocuteur des écoles.

Les élèves sont inscrits et admis dans les écoles de secteur, selon leur âge.

L'accueil est assuré par l'équipe éducative de l'école avec l'aide des enseignants en charge de la mission.

2nd DEGRE

- ✓ L'évaluation des acquis en langue d'origine est systématiquement réalisée par le centre d'information et d'orientation en lien avec le correspondant du CASNAV :

- CIO de Bergerac, tél : 05.53.57.17.41
- CIO de Périgueux, tél : 05.53.35.65.00
- Antenne de Nontron, tél : 05.53.56.06.67
- Antenne de Ribérac, tél : 05.53.92.46.84
- CIO de Sarlat, tél : 05.53.59.30.85

Cette évaluation donne lieu à une proposition d'affectation à l'inspecteur d'académie

- ✓ Dans le département, la prise en charge des EANA est assurée, selon l'organisation définie en annexe :

1/ soit dans un établissement disposant d'une unité (ou d'un dispositif) pour élèves allophones (UPE2A) : l'affectation porte à la fois sur l'UPE2A et le niveau de classe,

2/ soit, par défaut, dans le collège ou le lycée de secteur ou en LP. Dans ce cas, une prise en charge individualisée par des enseignants volontaires ayant une compétence en apprentissage du français pour les élèves allophones est organisée en interne.

Le regroupement des élèves de plusieurs établissements, sur la base d'une mutualisation des heures permettant de rémunérer les enseignants volontaires est à privilégier, dans la mesure du possible.

Coordination et suivi assurés par l'IENA, l'IEN-IO, la DRE, la DSM.
Réunion au 1^{er} trimestre d'un groupe de travail départemental : bilan et perspectives.

Annexe : dispositifs de prise en charge des EANA par zone d'animation pédagogique

Zone d'animation pédagogique	Dispositifs	Public accueilli
Bergerac	UPE2A collège "Jacques Prévert" Bergerac	Collégiens des collèges de la ZAP
	Dispositif expérimental collège "Max Bramerie" La Force	Collégiens des collèges de la ZAP avec faible niveau d'acquisitions, peu de scolarisation antérieure (voyage, allophones...)
	UPE2A LP "Jean Capelle" Bergerac	Lycéens des 3 lycées de Bergerac et du lycée de Monbazillac
	Dispositif "fonds sociaux européens" LEGT "Maine de Biran" Bergerac	Jeunes de plus de 15 ans avec faible niveau d'acquisitions
Dordogne Est	Prise en charge individualisée ou en dispositif sur une autre ZAP	Tous publics
Dordogne Nord	UPE2A LP "Chardeuil" Coulaures	Elèves relevant de 3 ^{ème} prépa-métiers et LP
Dordogne Ouest	UPE2A collège "Jean Rostand" Montpon	Collégiens de la ZAP
Périgueux	UPE2A collège "La Roche Beaulieu" Annesse et Beaulieu	Collégiens des secteurs d'Annesse et Beaulieu, Coulounieix-Chamiers et collèges de Périgueux : "Anne Frank" et "Clos-Chassaing"
	UPE2A collège "Bertran de Born" Périgueux	Collégiens des secteurs de Vergt et des collèges de Périgueux : "Michel de Montaigne", "Bertran de Born" et "Laure Gatet"
	UPE2A EREA "Joël Jeannot" Trélissac	Lycéens relevant des LP de Périgueux et de l'EREA